



Rapport présenté à

Antoine Verville, Directeur général adjoint du ROBQ

et

**Madame Florence Piron pour le cours Communication, citoyenneté et
démocratie**

Par

Marie-Josée Audet (999 037 633)

Kedma Joseph (111 020 275)

Carl Nadeau (907 196 330)

Mariama Niasse (111 012 619)

Hiver 2013

Département d'information et de communication

Université Laval

Avant-propos	4
Introduction	5
1. Première partie	8
1.1 Revue documentaire	8
1.2 Situation comparable à celle du Québec	8
1.2.1 Pays scandinaves	8
1.2.2 Nouvelle-Zélande et Australie.....	11
1.2.3 États-Unis	15
1.2.4 Brésil	16
1.3 Résultats des enquêtes	17
1.3.1 Résumé de la conférence du 6 mars	17
1.3.2 Rencontre avec Thierry Rodon	17
1.3.3 Rencontre avec Max Gros Louis	18
1.3.4 Gouvernance de l'eau avec les Autochtones	19
1.3.5 Mécanismes de gouvernance	20
1.4 Inventaire des particularités	22
1.4.1 Les Abénaquis	22
1.4.2 Les Algonquins	23
1.4.3 Les Attikameks	24
1.4.4 Les Hurons-Wendat	25
1.4.5 Les Innus	26
1.4.6 Les Malécites	27
1.4.7 Les Mohawks	27
1.4.8 Les Micmaques	27
2. Deuxième partie	28
2.1 Les freins à la participation	28
2.1.1 Jugements de la Nation haïda et Taku River	30
2.2 Recommandations de stratégies à mettre en œuvre et les éléments à considérer par les organismes de bassins versants du Québec pour accroître la participation des Premières Nations	31

2.2.1 Le modèle.....	32
2.2.2 Le regroupement des organismes de bassins versants par type de dialogue	33
2.2.3 Développement de l'approche proposée	33
2.3 Autres éléments à considérer.....	35
Conclusion	35
Bibliographie.....	39
Cas comparables	39
Valorisation des savoirs Locaux	40
Théories en lien avec la participation	40
Gouvernance de l'eau	41
Premières Nations	41

Avant-propos

Le présent document a été créé et rédigé afin de répondre aux exigences du cours Communication, citoyenneté et démocratie (Département d'information et de communication de l'Université Laval). Il tente également de répondre aux besoins et aux souhaits du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) selon un mandat qui nous a été confié par le programme Accès Savoirs. Il pourrait être d'une grande utilité aux différents organismes de bassins versants du Québec pour maintenir et soutenir les efforts de collaboration et de participation des Premières Nations (Premières Nations) à la gestion intégrée des ressources en eau.

La lecture de ce rapport permettra au ROBVQ de s'orienter à partir des différentes pratiques de quelques pays ciblés et de mieux comprendre les liens possibles entre les organismes de bassins versants et les Premières Nations du Québec selon un regard extérieur inspiré par les théories et méthodes des sciences de la communication. Nous espérons que les pistes de réflexion et les stratégies de communication proposées soient à la hauteur des attentes du ROBVQ.

Nous tenons à remercier Antoine Verville pour sa confiance et sa grande disponibilité, ainsi que Nathalie Bouchard et Florence Piron pour leurs précieux conseils qui nous ont permis de bien développer notre mandat. Nous remercions également ceux qui nous ont ouvert leur porte¹ : Marie-Hélène Bérard (Conseillère en développement de la recherche à l'institut EDS, Université Laval), Karine Gentelet (Chercheure postdoctorale (CRDP) et Coordinatrice du projet Peuples autochtones et Gouvernance), Max Gros-Louis (Ancien chef

¹ Ordre alphabétique

Huron–Wendat de Wendake et ancien directeur de l'Assemblée des Premières Nations du Canada), Paule Hallé (Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement), Frédérick Lasserre (Professeur agrégé au département de géographie de l'Université Laval), Thierry Rodon (Titulaire de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord), Michael Ross (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador), Martin Hébert (Professeur titulaire au département d'anthropologie de l'Université Laval).

Introduction

Les préoccupations liées à la gestion intégrée de l'eau par les organismes de bassins versants (GIEBV) du Québec sont en lien direct avec la qualité de la participation de différents acteurs de la société civile à ce processus. Ce sont donc tous les acteurs de l'eau d'un territoire qui peuvent faire partie du conseil d'administration de l'organisme et, selon le cadre de référence actuel, la représentativité doit refléter la nature des activités et des intérêts présents dans la zone concernée. Il est proposé de classifier les acteurs à l'intérieur des secteurs suivants : a) municipal; b) autochtone; c) économique; d) communautaire et environnemental.

Malgré tout, la participation actuelle des Premières Nations aux conseils d'administration des organismes de bassins versants ne semble pas suffisante pour les amener à être des parties prenantes du processus décisionnel, malgré des approches participatives comme les consultations publiques, les tables de concertations, les sondages, les colloques, les différents comités et des techniques de sensibilisation (envoi de lettre ou de dépliant présentatif).

La participation des Premières Nations aux organismes de bassins versants varie en fonction de certains enjeux (la pauvreté, la violence, le sentiment d'être exclus et opprimés en tant qu'autochtones), mais aussi de la grande diversité des nations autochtones, de leurs revendications politiques et de l'immense étendue du territoire québécois. Par conséquent, les différentes nations autochtones n'ont pas les mêmes attentes ni la même ouverture vis-à-vis les différents organismes de bassins versants de leur région. Par exemple, pour certaines communautés, l'organisme de bassins versants pourrait n'être qu'une préoccupation parmi tant d'autres.

Le mandat qui nous a été confié comporte deux volets. D'une part, réaliser un survol des pratiques d'implication des Premières Nations dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans le monde. D'autre part, proposer des stratégies de communication en vue d'intégrer davantage les différentes Premières Nations du Québec au processus décisionnel.

Ce rapport présente les résultats de notre analyse. Il propose en particulier quelles avenues que pourraient privilégier les organismes de bassins versants du Québec dans l'intégration en amont des Premières Nations au processus de gestion de l'eau. Les approches humanistes et de proximité se sont révélées les plus appropriées. Apporter des nuances selon la situation géographique et sociale des Premières Nations nous est apparu essentiel. Parmi les constats généraux sur la situation des autochtones, nous avons réalisé à plusieurs moments que les tenants et aboutissants des Traités à moyen et long terme avec les gouvernements seraient profitables pour toutes les parties.

Notre première démarche a été de mener une revue de la littérature scientifique, en tentant de trouver des cas comparables (implication des peuples autochtones dans la gestion intégrée de l'eau) au Canada et dans le monde. Ensuite, nous

avons tenté de tracer un bref portrait des onze nations autochtones qui composent le Québec. Nous avons également fait des entrevues avec plusieurs personnes ressources compétentes sur la thématique des Autochtones, et avons assisté à des conférences sur les questions autochtones et la gestion de l'eau. Finalement, nous avons développé un modèle de communication selon les divers types de dialogue qui sont présents dans les différents organismes de bassins versants.

1. Première partie

1.1 Revue documentaire

Dans cette partie du travail, nous présentons quelques peuples autochtones hors Québec à partir d'informations sélectionnées dans des ouvrages spécialisés et sur internet. Cette analyse évoque les ressemblances et les divergences entre les peuples autochtones du Québec et du reste du monde. Ces peuples ont été choisis en fonction de leur taille et des formes de gestion (intégrée) de l'eau auxquelles ils participent. Cette revue documentaire présente aussi certaines mesures et mécanismes de gouvernance adoptés en lien avec la gestion de l'eau dans les pays analysés.

1.2 Situation comparable à celle du Québec

1.2.1 Pays scandinaves

Les Autochtones de la Norvège, de la Suède et de la Finlande, appelés Sâmes, Sami ou Saames, sont un peu plus de 70 000 individus disséminés entre ces trois pays et la Russie. Arrivés en Scandinavie il y a quatre mille ans, les Sâmes accordent une place prédominante aux terres, à leurs exploitations et propriétés, et une partie d'entre eux vit toujours de l'élevage de rennes, de la pêche et de la chasse. La création des frontières entre la Norvège, la Suède et la Finlande les a obligés à s'adapter à la culture du pays où ils vivent. Toutefois, ils constituent un peuple uni par des spécificités culturelles et linguistiques sur le territoire de ce qui aurait pu être l'État de Laponie, mais qui demeure une région d'Europe découpée et occupée par plusieurs États suite à une période de colonisation.

Aujourd'hui encore, des questions subsistent quant à leurs droits sur les ressources naturelles de la Laponie. Ces droits sont néanmoins officiellement reconnus dans les trois pays. Des lois territoriales ainsi que des organismes représentatifs ont récemment été mis en place afin d'assurer la protection de l'identité ancestrale sâme. En 2005, la Norvège a voté la loi sur le Finnmark qui porte sur la création d'une commission chargée d'examiner les droits fonciers et les droits aux ressources des Sâmes, y compris les droits portant sur des « cours d'eau » particuliers. Mais les mesures concrètes sont rares. En Suède, les Sâmes ont eu jusqu'ici bien plus de mal à trouver un règlement de fond ou global à la question de leurs droits économiques, sociaux, culturels ou politiques alors qu'en Finlande, ils bénéficient d'une législation progressiste, quoique la pleine mise en œuvre des droits politiques à l'autodétermination et à l'autonomie demeure une question en suspens. Chacun des États met donc en œuvre sa propre approche de la protection des droits fondamentaux des autochtones. Des divergences persistent dans la façon de prendre en compte le statut, les droits et les intérêts des Sâmes dans les trois pays.

Finlande

En Finlande, la gestion de l'eau est régie par la Loi sur l'eau ("Water Act") n° 264 du 19 mai 1961 qui a été amendée à plusieurs reprises, notamment en 1987, pour y inclure le contrôle de la pollution. La dernière modification date du 1^{er} janvier 2003, et fixe les modalités de mise en conformité des résidences situées en zones rurales, non encore raccordées au réseau.

Il y a trois niveaux de gestion :

1. Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont à charge la politique en matière d'eau et d'environnement et de la législation. Le Finnish Environment Institute intervient sous leur autorité comme organisme consultatif;

2. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé fixe les normes de potabilité;
3. Le ministère du Commerce et de l'Industrie supervise les aspects économiques et la gestion des services d'eau.

Suède

Cinq textes principaux régissent l'eau:

1. Le Municipality act n°1998 : 1 de 1998 attribue la responsabilité des services d'eau et d'assainissement aux communes;
2. Le Public water and wastewater act n°1970 : 244 de 1970 attribue aux municipalités la responsabilité des services d'eau et d'assainissement, tant au niveau quantitatif que qualitatif; il indique aussi que « l'argent de l'eau doit aller à l'eau », et que l'exploitation ne doit pas donner lieu à profit;
3. L'Environmental code n°1998 : 808 de 1998 fixe les critères environnementaux et les mesures à prendre pour limiter les impacts liés aux prélèvements d'eaux et aux rejets d'affluents;
4. Le Food act n°1971 : 511 de 1971 considère l'eau comme un aliment et donc, impose de la manipuler avec les mêmes précautions que les autres produits destinés à l'alimentation humaine;
5. Le Health act aborde les aspects sanitaires.

Le ministère de l'Environnement (Miljödepartementet) est responsable de la préservation de la ressource, et l'Agence suédoise de protection de l'Environnement (Naturvårdsverket) est chargée de l'application des lois, de l'évaluation de l'état de l'environnement et de l'information du public. Elle est relayée sur le terrain par les comités régionaux et municipaux de l'environnement. Le ministère de l'Agriculture, via la National Food Administration, a la responsabilité de superviser la qualité de l'eau distribuée

sur le terrain, et c'est le comité municipal de l'environnement et de la santé qui assure le contrôle.

Norvège

En 2008, le ministère de l'Environnement a calculé qu'au moins un quart des masses d'eau du pays ne répondait pas aux normes écologiques et chimiques de la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne (UE). L'eutrophisation devrait continuer de poser problème, principalement à cause des eaux usées municipales, de l'agriculture, de l'aquaculture et du secteur manufacturier. La Norvège a commencé à mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau de l'UE avant la date prévue.

1.2.2 Nouvelle-Zélande et Australie

Depuis les 50 dernières années, les revendications autochtones se développent dans les pays issus de l'Empire colonial britannique comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Nous avons tenté de comparer ce qui se passe dans ces pays concernant la cohabitation et la manière du gouvernement de communiquer avec leurs peuples autochtones.

La Nouvelle-Zélande est un pays de l'Océanie, au sud-ouest de l'Océan Pacifique. La population est majoritairement d'origine européenne, tandis que les Maoris forment l'ethnie non européenne la plus importante, soit 14,6 % de la population lors du recensement de 2006.

Tout comme le Québec, la Nouvelle-Zélande bénéficie d'abondantes ressources en eau. Selon les Maoris, l'eau renforce « [...] le sentiment d'identité existant chez l'homme et lui confère la «mana» (la reconnaissance et le prestige) » (Lajoie, 1999 : En ligne). Depuis environ 20 ans, la Nouvelle-Zélande

se veut un État binational à partir des deux nations constitutives que sont la nation polynésienne indigène (les Maoris) et la nation britannique. Le traité de Waitangi est le document officiel qui a été signé en 1840 entre les représentants de la Couronne britannique et de nombreux chefs maoris. Tout comme le Canada, la Nouvelle-Zélande doit respecter des droits ancestraux qui nécessitent des ajustements dans la manière de concevoir le bien commun.

Dans le sujet qui nous concerne, la gestion de l'eau des bassins versants en lien avec un partenariat avec les différents peuples autochtones, il faut savoir que ces derniers entretiennent des liens spirituels avec les éléments vitaux de la nature : la terre, l'eau, l'air et le feu. Pour les nations autochtones, la gestion de l'eau est d'une importance capitale puisqu'elle est «source de vie». Les Autochtones reconnaissent que « l'eau est en effet reliée à des questions de patrimoine culturel et foncier, d'accès au territoire, de ressources fauniques [...]» (L'eau, ressource à protéger, à partager et en mettre en valeur : en ligne). Ces chemins d'eau étaient aussi pour eux des chemins d'identité qui permettaient à des populations de se reconnaître entre elles.

En 1989, le gouvernement a publié un document présentant les cinq principes sous-jacents au traité de Waitangi : gouvernance, autogestion, égalité, coopération raisonnable et réparation. Quant au ministère du Développement maori, il a amené le principe de partenariat, le devoir de prendre des décisions éclairées qui peut aller jusqu'au devoir de consultation, le principe de protection active de la part du gouvernement envers les Moaris et enfin le principe de réparation. Même si ces différents principes peuvent entrer en conflit, ils peuvent aussi donner lieu à des tentatives de partenariat qui « implique que les partenaires maoris ne sont pas de simples bénéficiaires d'un service public, mais les acteurs d'une coopération, d'un échange. L'échange va au-delà de la

seule consultation » (Nicolas, 2004 : en ligne), il implique un projet commun, une négociation, une décision collective.

L'Australie est un pays de l'hémisphère sud dont la superficie couvre la plus grande partie de l'Océanie. On pense que les aborigènes l'ont peuplé depuis plus de 50 000 ans. Sa population est estimée à environ 22 millions d'habitants en 2012, et est concentrée dans les grandes villes comme Sidney, Melbourne, Brisbane, Perth et Adélaïde.

En Australie, on distingue deux types d'aborigènes : les aborigènes qui habitent en Australie métropolitaine et sur l'île de Tasmanie, et les aborigènes qui sont les insulaires du détroit de Torres, qui vivent entre la pointe du Cap York au Queensland et l'île de la Nouvelle-Guinée. L'Australie est l'un des premiers pays à être confronté à de nombreux défis environnementaux avec une grande sécheresse qui amène un problème majeur de gestion de l'eau.

Comme au Canada, les débats et les questionnements autour de la reconnaissance morale, culturelle et politique des droits des aborigènes en tant que citoyens australiens sont des thèmes largement débattus dans les milieux intellectuels et politiques. Même si les années 1990 ont donné un vent d'espoir pour la pleine reconnaissance des droits et des intérêts des aborigènes, le gouvernement conservateur de John Howard (1996 à 2007) est venu compromettre les processus d'autodétermination des aborigènes; les idéologies véhiculées dans l'espace public s'articulent autour de différence et d'infériorité. En effet, de tels discours « [...] masquent les différences culturelles (et ontologiques) des aborigènes, leurs choix et leurs projets de société et empêchent de considérer ceux-ci à leur juste valeur » (Poirier, 2000 : en ligne).

Les Autochtones demeurent un peuple en marge de l'État-nation et de la société civile, ce qui ressemble à la situation du Canada. Pour pouvoir mieux rejoindre ces nations, il faut prendre en compte les éléments contextuels influençant la capacité participative de ces diverses nations. Les notions d'environnement, de droits collectifs et de respect de la nature sont des aspects très importants pour les autochtones. Ils considèrent que la Terre qui les nourrit est un bien collectif dont on doit faire usage avec grand respect. Dans les parcs nationaux, ils « [...] encouragent à la fois la protection et la conservation des ressources et une incorporation du savoir traditionnel autochtone à la gestion des ressources naturelles » (Poirier, 2000 : En ligne).

La formation de partenariats dans la priorisation de gestion coopérative, de gestion communautaire va permettre de favoriser un dialogue entre la communauté locale, les parties prenantes incluant les corporations, le gouvernement et les autochtones. La cogestion est « un phénomène relativement récent, elle demeure assez malléable pour développer une variété de modèles, voire même de nouvelles opportunités de gestion en partenariat » (Larouche, 2011 : En ligne).

À la suite de l'analyse du cas des autochtones de la Nouvelle-Zélande et de celui des autochtones de l'Australie, il a été intéressant d'établir des comparables avec les peuples autochtones du Québec. Toutefois, les comparables entre ces divers peuples et les Premières Nations vivant au Québec ne sont pas évidents à faire. De fait, contrairement aux peuples autochtones d'ici, ces derniers ont l'avantage d'avoir un pourcentage plus grand en population. Le fait qu'il y ait moins de nations dans ces pays qu'au Québec les aide à être plus uniformes dans leurs revendications. Ajoutons à cela que leur langue est reconnue comme étant officielle, ce qui suscite un sentiment d'appartenance plus fort en leur faveur.

1.2.3 États-Unis

Aux États-Unis, il y a 310 réserves indiennes et 550 tribus. La superficie et la population de ces réserves sont très disparates, et plus d'une tribu partage les mêmes territoires. La plupart des réserves se situent à l'ouest du Mississippi. Les réserves indiennes sont la propriété du gouvernement. Des terres vendues à des habitants non indiens rapetissent le territoire où vivent les Indiens et sont source de difficultés administratives et politiques. La diversité ethnique et culturelle des premiers peuples ont laissé leurs traces : par exemple, « les Iroquois comptaient au moins six grandes tribus : les Tuscarosas, les Senecas, les Cayugas, les Oneidas, les Onondsgas et les Mohawaks. Tous ces peuples ont aujourd'hui laissé des descendants au Canada et aux États-Unis » (Histoire sociolinguistique des États-Unis, 2012 : en ligne). Les nations autochtones ont vécu l'assimilation et plusieurs furent éliminés par le froid, l'extrême pauvreté et les maladies. La confiance envers le gouvernement et les blancs est inexistante et le dialogue n'est pas tellement possible ou voire difficile.

Il n'est pas aisé de comparer la qualité de vie des réserves américaines avec celles du Canada; leur qualité de vie est comparable à celle des pays en développement avec une haute mortalité infantile et une faible espérance de vie. Des lois importantes ont été promulguées; par exemple, le principe d'autodétermination amené par John F. Kennedy prévoyait une plus grande participation des Indiens aux affaires publiques et a été renforcé par une déclaration du président Nixon en 1970. Des relations particulières entre les Indiens et le gouvernement découlent d'obligations contractées par le gouvernement. La quasi-totalité « [...] des réserves disposent aujourd'hui de forces de police, de tribunaux et d'infrastructure d'éducation et de santé [...] ». Leur financement continue toutefois d'être assuré par Washington, ce qui

suscite des controverses (Déclin des Nations indiennes aux États-Unis : en ligne).

1.2.4 Brésil

Le Brésil est le pays le plus vaste et le plus peuplé d'Amérique latine. Aujourd'hui, le Brésil comprend plus de 700 000 Indiens qui occupent 594 zones indigènes sur un total de 100 millions d'hectares. Il y a 215 ethnies qui sont répertoriées et qui utilisent 188 langues et dialectes. C'est vers 1988-1989 que le gouvernement fédéral a reconnu aux autochtones, dans sa constitution, le droit de propriété, de pouvoir profiter des fruits de son bien et d'en profiter comme un propriétaire l'entend. C'est un premier pas, mais la démarcation officielle des terres s'est étalée sur plusieurs années. Même si l'émancipation sociale est enclenchée et que leur statut juridique est une réalité, plusieurs revendications pour le respect de leur Constitution sont en cours pour réclamer des droits. Aussi, de nombreux meurtres sont perpétrés contre des autochtones engagés politiquement et plusieurs occupent des terres illégalement en attendant que ces dernières soient démarquées par le gouvernement.

L'État, « [...] en tentant de remédier à ces situations de violation et en se gardant d'être l'auteur des violations flagrantes, peut s'avérer être un allié important dans la lutte pour l'émancipation sociale surtout s'il démontre une ouverture vers un certain démosocialisme renouvelé » (Brisson, 2007 : En ligne). Même si le peuple brésilien semble moins opprimé que les Autochtones des États-Unis et qu'ils bénéficient d'une certaine inclusion théorique et d'une reconnaissance constitutionnelle, cela ne garantit aucunement que ces droits soient protégés.

1.3 Résultats des enquêtes

1.3.1 Résumé de la conférence du 6 mars

La conférence de la Chaire publique de l'Aéliés du 6 mars dernier « Quelle place pour les Autochtones aujourd'hui? » a présenté Thierry Rodon, titulaire de la Chaire sur le développement durable du Nord, Max Gros-Louis, ancien chef Huron-Wendat de Wendake et ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, Widia Larivière, cofondatrice de la branche québécoise du mouvement Idle No More et Jean-Louis Fontaine, historien et chercheur en ethnologie d'origine innue. Cette conférence nous a permis de mieux comprendre la situation contemporaine des Autochtones selon des approches différentes, mais complémentaires : scientifiques, sociales, historiques et politiques. Le mouvement Idle No More a été le centre de la conférence, démontrant ainsi la volonté des Autochtones à s'organiser et à se mobiliser sur des enjeux actuels et l'urgence du dialogue entre l'État et eux. Une des vérités qui est apparue lors de la conférence est certainement la notion d'identité propre aux autochtones, mais plus particulièrement, propre à chaque nation.

1.3.2 Rencontre avec Thierry Rodon

Cette conférence a mené à deux rencontres privées éclairantes, l'une avec Thierry Rodon, l'autre avec Max Gros-Louis. Tout d'abord, Thierry Rodon a accepté de nous rencontrer afin de nous orienter sur des recherches en lien avec notre mandat. Notre but était aussi de connaître, par son expérience, ce qu'il fallait absolument proscrire. Selon lui, la solution réside dans les traités (Rodon, 2009 : 5) et les savoirs locaux devraient être mis en valeur, de même que profondeur historique et le patrimoine. En ce sens, l'image que les rivières sont les anciennes autoroutes du Canada est éloquente. Thierry Rodon nous a aussi mentionné les aspects qui étaient définitivement infructueux avec les Autochtones comme les dépliants, les assemblées où seulement un

représentant des Autochtones est attablé avec une trentaine de parties prenantes, par exemple. Ainsi, les groupes focus et les consultations publiques seront à privilégier, mais une visite dans les communautés sera toujours la meilleure voie à envisager. Ce que nous avons fait avec Max Gros-Louis.

1.3.3 Rencontre avec Max Gros Louis

Nous sommes allés rencontrer Max Gros-Louis pour lui demander s'il pouvait nous apporter quelconque aide pour le mandat. La réponse fut très positive et s'est ouverte sur une invitation à son domicile, ce qui démontre une grande ouverture de sa part. Le plus surprenant de cette rencontre a été que cet acteur politique ne connaissait pas les organismes de bassins versants. Nous en avons conclu que si lui-même n'en connaissait pas l'existence, comment les membres des communautés pourraient-ils connaître les organismes de bassins versants? Par ailleurs, Max Gros-Louis comprenait très bien le fonctionnement des bassins versants et nous a d'ailleurs raconté plusieurs histoires en lien avec l'eau et Wendake.

Trois grands enseignements ont émergé de cette rencontre. Premièrement, il faut reconnaître que les Premières Nations sont toutes distinctes les unes des autres, qu'elles ont leurs propres caractéristiques, formant ainsi une riche diversité. Deuxièmement, c'est par la rencontre entre personnes que des résultats pourront aboutir. Les membres des Premières Nations aiment rencontrer les gens, ils ont besoin du contact pour établir la confiance avec les personnes. En ce sens, la notion d'écoute est fondamentale, ce qui pourrait nous sembler très logique. Mais c'est un aspect qui a été relevé plusieurs fois par Max Gros-Louis : « il ne sert à rien de vouloir rencontrer quelqu'un si on n'a pas l'intention de l'écouter ». Troisièmement, on doit sentir que les Premières Nations sont à l'origine des projets, ou du moins, qu'ils soient intégrés dans les projets dès le départ. Politiquement, il ne sert à rien d'élaborer des plans, des

lois ou des protocoles s'ils ne sont pas initiés ou corroborés par les principaux concernés.

1.3.4 Gouvernance de l'eau avec les Autochtones

La conférence présentée le 19 mars dernier « La Gestion de l'eau : Source de conflits ou de coopération? » a été organisée par les Amis de la terre du Québec et a été présentée à l'Université Laval. Frédéric Lasserre, professeur au département de géographie à l'Université Laval, était le conférencier. Il se spécialise sur la géopolitique, les frontières et la gestion de l'eau, notamment la thématique des enjeux stratégiques de la gestion de l'eau. Cette conférence nous a permis de mieux comprendre la situation et les sources de conflits à travers le monde concernant les conséquences que peut engendrer un mauvais partage de la gestion d'eau entre communautés avoisinantes.

Après la conférence, Frédéric Lasserre a accepté de nous rencontrer afin de discuter. Selon lui, le concept de la gestion de l'eau est à manipuler avec beaucoup de prudence en lien avec les Autochtones. Il y a beaucoup de méconnaissance de part et d'autre, et il faudrait commencer par bâtir une relation de confiance avant d'espérer avoir un dialogue profitable sur le terrain, et cela, pour toutes les parties prenantes. De plus, selon ses expériences personnelles avec les Premières Nations, les savoirs locaux doivent également être mis en avant-plan pour les faire participer et pour qu'ils se sentent impliqués dans le processus. Selon Frédéric Lasserre, ce qui ne fonctionne pas sont, notamment : les lettres, les dépliants et les assemblées où le représentant autochtone se sent perdu parmi tous les autres participants.

1.3.5 Mécanismes de gouvernance

Dans le contexte de la gestion de l'eau, le Canada privilégie une gouvernance partagée qui nécessite l'inclusion de plusieurs acteurs : gouvernements, municipalités, organismes de protection de l'environnement, nations autochtones, etc. D'après les informations tirées du portail d'Environnement Canada, « pour encourager une approche de gestion intégrée, il est essentiel de disposer de mécanismes de gouvernance efficaces, et bon nombre de ces mécanismes sont actuellement en place au Canada » (ec.gc.ca). Le Canada « déploie aussi beaucoup d'efforts pour renforcer la gouvernance à l'échelle des bassins versants » (ec.gc.ca). C'est le cas de l'Ontario, avec les offices de la protection de la nature qui « encouragent la gestion intégrée des bassins versants depuis 1946 ».

En vertu de la Loi sur les offices de protection de la nature (1946), les municipalités situées dans un même bassin versant peuvent partager les coûts des activités de gestion des eaux, notamment la maîtrise des crues, l'entretien des barrages, la gestion des plaines inondables, l'érosion du sol, le reboisement, les loisirs et la sensibilisation. Aujourd'hui, on dénombre 36 offices de conservation de la nature dans tous les principaux bassins versants peuplés de l'Ontario.

Principes directeurs

- Réflexion sur les rapports avec l'utilisation du territoire, les autres enjeux environnementaux et les liens avec les écosystèmes; et
- Définition d'un juste équilibre de mesures pour une mise en œuvre efficace

Cadre habilitant souhaité

- Valeur commerciale et non commerciale des ressources aquatiques; et
- Mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs et transparents (conseils, offices).

Résultats escomptés pour les secteurs d'activités au fédéral

- Collaboration de partenaires et d'intervenants au niveau des bassins et des sous-bassins, et processus décisionnel intégré, opportun et adaptatif;
- Instruments et outils;
- Application d'un amalgame adéquat pour l'obtention de résultats.

Le Gouvernement du Canada informe que « La GIBV (gestion intégrée des bassins versants) doit s'arrimer à un solide cadre juridique et réglementaire, et sa mise en œuvre suppose la conception et l'application d'un mélange adéquat d'instruments et d'outils. La Politique fédérale relative aux eaux du Canada de 1987 incorpore la planification intégrée comme une stratégie essentielle et contient bon nombre des composantes reconnues de la GIBV » (ec.gc.ca).

« Parmi les principales initiatives fédérales à l'appui de la GIBV, mentionnons la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations de 2003 » (ec.gc.ca). Cette dernière « applique une approche à barrières multiples de la protection de la qualité des sources d'approvisionnement et de l'eau potable des collectivités des Premières nations » (ec.gc.ca). Au plan infrastructurel, « Infrastructure Canada soutient la construction et l'amélioration d'infrastructures publiques, notamment les systèmes municipaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées » (ec.gc.ca). Infrastructure Canada ne s'arrête pas en si bon chemin, l'entité encourage la planification relative aux bassins hydrographiques et la gestion de la demande; le Cadre stratégique pour l'agriculture, qui comporte des mesures pour améliorer la performance environnementale du Canada dans le secteur agricole. En outre, les initiatives écosystèmes fédérales (Plan d'assainissement du littoral atlantique, Plan d'action Saint Laurent, Plan d'action des Grands Lacs, Étude sur les bassins des rivières du Nord et Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, Initiative des écosystèmes nordiques, Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia), qui sont mis en œuvre en

partenariat avec les intervenants, font la promotion de la gestion intégrée des bassins versants dans des endroits clés partout au Canada.

1.4 Inventaire des particularités

C'est en 1982 que les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones ont été confirmés par la Constitution canadienne. Quant à l'Assemblée nationale du Québec, elle a adopté en 1985 une résolution selon laquelle elle reconnaît l'existence de 10 nations. Une 11e, les malécites, a été reconnue en 1989. Les 11 nations qui cohabitent avec la nation québécoise s'étendent du nord au sud et de l'est à l'ouest dans 14 villages Inuits et 41 communautés amérindiennes où vivent des Abénaquis, des Algonquins, des Attikameks, des Cris, des Hurons-Wendat, des Innus, des Malécites, des Micmacs, des Mohawaks, des Naskapis et des Inuits.

De manière générale, les 11 nations sont maintenant considérées sédentaires. « Elles se composent de près de 91 700 Autochtones, soit plus de 80 300 Amérindiens et quelque 11 300 Inuits. Ensemble, les Amérindiens et les Inuits représentent environ 1 % de la population du Québec » (Québec, 2011 ; en ligne). Aux fins de notre mandat, nous nous arrêterons aux spécifications des 8 nations qui vivent au sud du 49^e parallèle. Nous dessinons donc un portrait succinct de ces 8 nations en lien avec leur situation géographique, leur langue parlée ainsi que leur développement socioéconomique, pour ensuite faire un constat d'approches à adopter envers elles.

1.4.1 Les Abénaquis

Les Abénaquis forment une population de 2100 habitants répartis en deux communautés: Odanak et Wôlinak, situées sur la rive sud du Saint-Laurent, près de Trois-Rivières, entre Sorel et Bécancour. Ils appartiennent à la grande famille linguistique et culturelle algonquienne, ils parlent français, et plusieurs d'entre

eux connaissent aussi l'anglais. La langue abénaquise est parlée par moins d'une centaine d'aînés.

Ils sont arrivés au Québec au 17^e siècle, et pendant longtemps la vannerie de frêne et de foin d'odeur a constitué une source importante de leurs revenus. De nos jours, les Abénaquis de Wôlinak possèdent plusieurs activités de sources économiques : plantation de pins et plusieurs petites et moyennes entreprises. Wôlinak fait partie de la coopérative de solidarité de la radio régionale CKBN, diffusée dans les deux communautés abénaquises ainsi que dans les municipalités régionales de comté de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

Les Abénaquis d'Odanak, pour leur part, possèdent de nombreux organismes culturels qui sont voués à la protection et à la diffusion de la culture abénaquise. Le groupe Alnôbaiwi organise des activités culturelles et communautaires auxquelles sont conviés tant les Autochtones que les non autochtones. Depuis 2011, Odanak accueille le premier collège autochtone du Québec : l'Institut postsecondaire des Premières Nations. Depuis 1986, ils revendiquent l'agrandissement de leurs villages et l'obtention d'un territoire de chasse et de pêche. En 1987, les Abénaquis ont présenté une demande au gouvernement fédéral afin de reprendre possession des terres de la seigneurie de Bécancour. Cette revendication est toujours à l'étude.

1.4.2 Les Algonquins

Des quelque 10 000 Algonquins, 5 863 habitent les neuf communautés de la nation. Sept des communautés algonquines se trouvent en Abitibi-Témiscamingue : Hunter's Point, Kebaowek, Lac-Simon, Kitcisakik, Pikogan, Timiskaming et Winneway. Les deux autres, Lac-Rapide et Kitigan Zibi, sont situées dans la région de l'Outaouais. La langue algonquine est parlée dans la plupart des communautés, certains aînés ne connaissent ni l'anglais ni le

français. Comme langue seconde, les Algonquins utilisent l'anglais ou le français, et plusieurs sont trilingues.

Traditionnellement, le mode de vie des Algonquins s'est articulé autour de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la cueillette. Comme chez les autres groupes nomades, les activités de subsistance ont varié au rythme des saisons. L'été était l'occasion de grands rassemblements au cours desquels des mariages étaient célébrés. L'automne, les familles repartaient vers leur territoire de chasse pour y passer l'hiver.

Plusieurs réserves se sont constituées de 1940 à 1974, entre autres celles de Lac-Simon, de Lac-Rapide, de Pikogan et de Kebaowek. Certaines communautés ne sont cependant pas constituées en réserve : Kitcisakik, Winneway et Hunter's Point. En général, les Algonquins administrent eux-mêmes les services gouvernementaux comme l'éducation, la santé, le logement et le développement des infrastructures municipales, ce qui représente une importante source d'emplois. Les opérations forestières, le tourisme et l'artisanat constituent d'autres secteurs de leur activité économique.

Kitigan Zibi est la plus grande et la plus peuplée des communautés algonquines. On y trouve plusieurs petites entreprises de même qu'une maison pour jeunes, un atelier pour personnes handicapées, un centre de traitement pour toxicomanes, un centre culturel et une maison d'hébergement pour Algonquines en difficulté.

1.4.3 Les Attikameks

Les Attikameks, au nombre d'environ 6 730, habitent principalement Manawan, au nord de la région de Lanaudière, de même que Wemotaci et Obedjiwan, en

Haute-Mauricie. L'attikamek est parlé par toute la population, tandis que le français est utilisé comme langue seconde. Les Attikameks se sont déplacés à plusieurs reprises, entre 1950 et 1972, en raison de la construction de barrages. L'organisation Atikamekw Sipi, soit le Conseil de la Nation Attikamekw (CNA), vouée au développement social, culturel et économique des trois communautés attikameks, a vu le jour en 1982. Grâce à cet organisme, les Attikameks assurent la gestion et la prestation des services sociaux à Manawan et à Wemotaci. De plus, le CNA produit du matériel didactique en langue attikamek.

Les Attikameks prônent le développement durable par la gestion intégrée des ressources avec tous les utilisateurs de la forêt à des fins sociales, environnementales et économiques. À Wemotaci, ils ont mis sur pied les Services forestiers Atikamekw Aski. En plus de ces activités de reboisement et de sylviculture, ce service assure la formation des travailleurs attikameks. Depuis 1999, le Conseil de Nation d'Opitciwan est propriétaire, avec la compagnie forestière AbitibiBowater, d'une scierie située sur le territoire de la communauté. Les Attikameks mènent une négociation territoriale globale avec les gouvernements du Québec et du Canada en vue de la reconnaissance de leurs droits ancestraux et territoriaux, ainsi que de leur droit à l'autonomie gouvernementale.

1.4.4 Les Hurons-Wendat

Les Hurons-Wendat constituent l'une des nations les plus urbanisées du Québec. Leur unique communauté, Wendake, est adjacente à la ville de Québec. Quelque 1 330 Hurons-Wendat y habitent. Ils parlent français. La langue huronne est considérée comme éteinte, mais un projet de recherche pour la revitalisation est en cours.

Wendake se compose de trois secteurs : le vieux village récemment mis en valeur, le quartier résidentiel développé à compter des années 1970 et la zone industrielle. Le tourisme constitue un apport économique très important pour Wendake; des milliers de visiteurs s'y rendent chaque année. L'église Notre-Dame-de-Lorette, classée monument historique en 1957, l'hôtel-musée et la Maison Arouanne rassemblent les pièces les plus importantes du patrimoine huron-wendat.

L'économie de Wendake est florissante, notamment grâce à la Société de développement wendat qui procure une expertise technique à l'industrie locale. Une soixantaine d'entreprises fournissent de l'emploi non seulement aux Hurons-Wendat, mais aussi à plusieurs non-Autochtones. Les mocassins, les canots et les raquettes de Wendake sont des produits reconnus à l'échelle internationale.

Le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation huronne-wendate ont signé une entente-cadre en février 2000. Cet accord sert de base à une négociation particulière portant sur des sujets d'intérêt commun tels que la chasse, la pêche et la fiscalité. À l'été 2008, la communauté a inauguré un complexe touristique comprenant un hôtel, un musée et un amphithéâtre extérieur.

1.4.5 Les Innus

Les communautés innues sont différentes les unes des autres, de par leur situation géographique, leur taille et du point de vue socioéconomique. Parmi les neuf communautés innues, sept sont réparties le long de la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent. La langue parlée par la majorité des membres de la nation est la langue innue, leur langue seconde est le français. La communauté de Mashteuiatsh près de Roberval et celle près de Sept-Îles compte des commerces

et des entreprises. Les communautés de la Romaine et de Pakuashipi en Basse-Côte-Nord ne sont pas desservies par le réseau routier. Leurs résidents pratiquent la chasse et la pêche, parlent la langue innue et ont conservé leurs traditions vivantes. La communauté innue est en négociation territoriale globale avec les gouvernements du Québec et du Canada depuis 1980.

1.4.6 Les Malécites

Les Malécites sont environ 780 qui vivent au Québec regroupés en communauté, mais dispersés sur le territoire québécois. Ils disposent d'un territoire situé dans le Canton de Whitworth près de Rivière-du-Loup, et d'un petit lot à Cacouna. La plupart d'entre eux parlent français, mais plusieurs connaissent l'anglais. Aujourd'hui, les Malécites exploitent des bateaux de pêche et travaillent à diversifier leur économie, notamment en développant des partenariats sur le plan régional.

1.4.7 Les Mohawks

Les Mohawks du Québec représentent la nation la plus peuplée avec 17 340 personnes. Ils sont regroupés en trois communautés : Kahnawake, Akwesasne, et Kanasatake. Les Mohawks constituent l'une des nations iroquoises. La langue d'usage des Mohawks est l'anglais, mais de plus en plus de Mohawks s'expriment en français. « À l'instar des autres nations iroquoises, la société mohawk était matrilineaire, c'est-à-dire que les femmes y transmettaient la parenté et les valeurs identitaires du clan » (Québec, 2008 ; en ligne).

1.4.8 Les Micmaques

Les Micmaques sont un peuple amérindien de la côte nord-est d'Amérique. Le Québec abrite 5 259 Micmacs constitués en trois groupes. En Gaspésie, la communauté de Listugui est située à l'embouchure de la rivière Ristigouche, tandis que celle de Gesgapegiag a un territoire à l'embouchure de la rivière

Casapédia près de la municipalité de Maria. Quant aux quelque 510 Micmacs de la bande de Gespeg, ils vivent à Gaspé et à Montréal et n'ont pas de réserve. La langue micmaque, en marge du français et de l'anglais, est encore parlée par les quelques groupes micmacs qui se répartissent entre 15 grandes réserves et en environ 12 petites réserves. En 2001, les trois communautés micmaques se sont regroupées en un organisme politique et administratif, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi. Un des objectifs de cet organisme est d'établir des partenariats avec les non-Autochtones, notamment dans les secteurs de la pêche et de foresterie.

2. Deuxième partie

2.1 Les freins à la participation

À la lumière des recherches établies en première partie, des rencontres et des constats, nous sommes en mesure de fournir une liste de freins. Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais elle se veut tout de même assez complète. Sa conclusion est que c'est la bonne foi et l'attitude des parties prenantes qui devront prédominer. De plus, les différentes parties prenantes devront tenir compte de ce qui ne marche définitivement pas avec les Autochtones, ils devront laisser derrière eux les préjugés et surtout, les mauvaises expériences du passé.

Le manque de ressources, tant humaines que financières, est un constat visible de tous, mais est une réalité commune aux organismes de bassins versants et aux Premières Nations. De ces faits découle la question de l'agenda : chaque organisme doit prioriser ses enjeux en sachant qu'il ne peut tout gérer. Par exemple, l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) compte six personnes qui doivent s'occuper de 42 communautés. C'est donc réaliser pleinement que les dossiers qui ont des

enjeux communs sont d'abord priorités, dont ceux qui concernent des projets de mines, par exemple. Dans ce contexte, les problèmes qui sont vécus individuellement par une communauté se gèrent difficilement.

Les différents documents élaborés de parts et d'autres ne sont pas entérinés par toutes les parties. Le Protocole de développement durable créé par l'IDDPNQL n'est pas endossé par le Gouvernement du Québec, et le Guide intérimaire de consultation des Premières Nations créé par le Gouvernement du Québec n'est pas endossé par l'Assemblée des Premières Nations. Nous y voyons un potentiel d'enjeux incompris, de source potentielle de conflit et de volonté incertaine.

Les Premières Nations peuvent souvent appartenir à deux organismes de bassins versants à la fois (parfois plus), ce qui double la fréquence de présences aux tables de concertation où ils sont invités. Ces réunions peuvent se tenir plusieurs fois dans l'année et sont étendues sur un territoire vaste. De plus, d'autres réunions où la présence des autochtones est requise ont aussi lieu pour des raisons tout aussi prioritaires : Assemblée des Premières Nations, Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) etc. Pour plusieurs communautés, cet agenda n'est pas réaliste compte tenu du manque de ressources mentionné plus haut. Il faut ajouter à cela la représentation dont ils contestent souvent la validité : être le seul représentant autochtone autour d'une table de 30 personnes n'est pas suffisant, ils ne se sentent pas bien représentés, pas pris au sérieux, en plus de trouver la situation intimidante. Dans ces tables de concertation, les Autochtones sont considérés comme un groupe d'intérêt, ce qui constitue un écart dans la compréhension de leur situation. Dans la mesure du possible, ils devraient être considérés « comme des gouvernements représentants de l'intérêt public des Autochtones » (Rodon, 2009).

Toujours selon un contexte de ressources insuffisantes, les Premières Nations ne sont pas en mesure de répondre rapidement aux lettres envoyées par les organismes de bassins versants (ou tout autre organisme), car elles ont besoin de temps supplémentaire pour consulter leur communauté (Rodon, 2009). Cela peut être perçu par ceux qui ne reçoivent pas de réponse rapide comme un manque de volonté. Il existe aussi des différences culturelles dans le rapport au temps entre les Autochtones et les sociétés post-industrielles. Ce constat a été confirmé par les enquêtes, nos rencontres avec des personnes ressources compétentes et des lectures scientifiques. Si ces rapports de pouvoir ne sont pas modifiés, nous y voyons encore source de conflits qui ne pourra améliorer les situations respectives.

2.1.1 Jugements de la Nation haïda et Taku River

À propos des droits ancestraux des Autochtones, qu'ils soient inscrits ou non dans un traité, les jugements de la Cour Suprême du Canada dans les causes de la Nation haïda et Taku River (2004 CSC 74) a établi que les « gouvernements ont dorénavant l'obligation de consulter les peuples autochtones, mais aussi de trouver des accommodements à leur intérêt » (Rodon, 2009). Ces jugements n'imposent pas une obligation d'être en accord, mais « exige[nt] la bonne foi dans les négociations et la prise en compte de tous les intérêts » (Rodon, 2009). Les Premières Nations ont des gouvernements et ces jugements sont des atouts juridiques de la plus haute importance (Grammond, 2009 : 11) pour la prise en compte de leurs intérêts d'une part, et pour la défense de leurs droits, d'autre part. Or, les organismes de bassins versants ne sont pas soumis à ces jugements puisque ce ne sont pas des institutions gouvernementales, ce sont des tierces parties. Il existe toutefois une nuance apportée par le jugement de la Nation haïda quant aux conséquences possibles de négligence par des tiers. Nous y voyons là une motivation pour les organismes de bassins versants à consulter les Premières Nations de bonne foi, en considérant ces jugements.

56 Le fait que les tiers n'aient aucune obligation de consulter les peuples autochtones ou de trouver des accommodements à leurs préoccupations ne signifie pas qu'ils ne peuvent jamais être tenus responsables envers ceux-ci. S'ils font preuve de négligence dans des circonstances où ils ont une obligation de diligence envers les peuples autochtones, ou s'ils ne respectent pas les contrats conclus avec les Autochtones ou traitent avec eux d'une manière malhonnête, ils peuvent être tenus légalement responsables. Cependant, les tiers ne peuvent être jugés responsables de ne pas avoir rempli l'obligation de consulter et d'accommoder qui incombe à la Couronne. (Nation haïda, Colombie-Britannique. 2004 CSC 73)

Nous tenons à préciser qu'il n'est pas question de qualifier les comportements des organismes de bassins versants en ces termes. Cet extrait est offert en complément d'approche philosophique et donc, à titre indicatif des conséquences qui pourraient affecter les organismes de bassins versants en cas de négligence. Nous n'effectuons aucun jugement de la sorte à leur égard.

2.2 Recommandations de stratégies à mettre en œuvre et les éléments à considérer par les organismes de bassins versants du Québec pour accroître la participation des Premières Nations.

Les stratégies de communication utilisées jusque-là pour susciter la participation des Premières Nations à la gestion intégrée de l'eau se sont révélées peu fructueuses. En effet, très peu de communautés des Premières Nations semblent intéressées par les actions des organismes de bassins versants. L'analyse des freins telle que présentée plus haut fait état des causes de cette faible participation et nous a permis de voir, et surtout de comprendre, les principales raisons de ce manque de motivation chez les Premières Nations.

Par ailleurs, la littérature a montré que les Premières Nations du Québec forment des communautés ethniques ayant une culture différente de celle du reste de la population québécoise. Elles ont leurs propres styles de vie, leurs propres façons de penser et d'agir. Les Premières Nations sont des peuples attachés à leur culture, à leur environnement et donc, à des valeurs et des modes de vies qui leur sont propres. Il nous apparaît que la planification et la

mise en place des stratégies visant à susciter leur participation à la gestion intégrée de l'eau doivent tenir compte ces particularités. Pour être efficaces, ces stratégies ont besoin d'épouser leurs caractéristiques géoculturelles et psychosociales.

C'est pourquoi, sans rejeter les procédés déjà utilisés, nous proposons une approche combinée avec des stratégies modernes et traditionnelles. Nous accordons cependant une importance particulière à ces dernières, car elles semblent mieux convenir aux Premières Nations. Axées sur la proximité, elles permettront de mieux atteindre les Premières Nations dans leurs particularités culturelles.

2.2.1 Le modèle

Différents modèles théoriques de relations publiques définissent les approches de communication spécifiques à des publics ciblés. Nous avons choisi les quatre modèles de communication de Grunig (2002) : information publique, promotion, modèle asymétrique bidirectionnel et modèle symétrique bidirectionnel. Pour les objectifs du mandat, nous avons choisi de simplifier la théorie et de rassembler en un seul modèle les deux premiers.

1. L'information publique et la promotion : les organismes de bassins versants divulguent à leurs publics de l'information sur leurs activités, leur programmation, leurs intentions, leurs approches en lien avec la gestion de l'eau. Mais ce n'est pas participatif.

2. La communication asymétrique bidirectionnelle : elle suppose que l'information provient de l'organisme de bassins versants, qu'elle suscite la rétroaction, mais sans qu'elle soit véritablement considérée. Cette approche est à éviter de manière à empêcher, à long terme, les risques de conflits.

3. La communication symétrique bidirectionnelle : c'est le modèle à adopter par les organismes de bassins versants car il suppose l'interaction, le dialogue et la rétroaction. Les bases de la communication symétrique bidirectionnelle contribuent à faire évoluer les parties impliquées vers une situation mutuelle de compréhension, de respect et de confiance.

2.2.2 Le regroupement des organismes de bassins versants par type de dialogue

Suivant ce modèle théorique, nous avons convenu de regrouper les organismes de bassins versants par rapport au type de dialogue qu'ils ont avec les Premières Nations : dialogue inexistant, dialogue débutant, dialogue conflictuel et dialogue avancé. Les trois premiers types peuvent être compris comme des niveaux à atteindre selon l'état du dialogue. Le quatrième type est analysé, mais ne constitue pas un niveau.

2.2.3 Développement de l'approche proposée

organismes de bassins versants / Catégories de dialogue	Modèles	Objectifs	Activités/moyens

Dialogue inexistant	Information publique / Promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Divulguer, rappeler les informations relatives aux différentes planifications, activités, perspectives -Mettre de l'avant le bien-fondé des actions -Présenter, décrire les approches, les activités et les attentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de publicités dans les radios communautaires - Diffusion d'émissions radiophoniques informatives et ou interactives -Affichage de messages dans les institutions et les lieux publics - Installation de kiosques d'informations - Organisation de journées portes ouvertes - Organisation de concours primés
	Communication symétrique bidirectionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter le dialogue - Créer et entretenir des liens - Favoriser et maintenir la participation 	<ul style="list-style-type: none"> -Table de concertation - Visite domiciliaire -Rencontre communautaire d'information et de sensibilisation -Théâtre populaire -Débat ouvert - Projection de films documentaires suivis de débats
Dialogue débutant/insuffisant	Information publique/ promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Divulguer plus, amplifier les informations 	<ul style="list-style-type: none"> - Kiosque d'information - journée portes ouvertes - concours primés
	Communication symétrique bidirectionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer et maintenir les liens - encourager et maintenir la participation 	<ul style="list-style-type: none"> -Table de concertation - visite domiciliaire -Rencontre communautaire d'information et de sensibilisation -Théâtre populaire -Débat ouvert - Projection de films documentaires suivis de débats

Dialogue conflictuel	Communication symétrique bidirectionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Briser les barrières, effacer les zones d'ombre - Rétablir et harmoniser les liens 	<ul style="list-style-type: none"> - Table de concertation - Visite domiciliaire - Rencontre communautaire d'information et de sensibilisation - Théâtre populaire - Débat ouvert - Projection de films documentaires suivis de débats
-----------------------------	---	---	--

2.3 Autres éléments à considérer

La valorisation des savoirs locaux est une approche que pourraient envisager les organismes de bassins versants en tentant de se raccorder aux chercheurs autochtones. Les recommandations de Thierry Rodon, de Michael Ross et de Frédéric Lasserre vont dans cette direction.

Le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador (2005) a été préparé par l'APNQL, en collaboration avec des organismes. C'est un protocole de recherche fait par et pour les Premières nations. Il pourrait être utilisé par les organismes de bassins versants.

Une autre piste que nous n'avons pu développer plus amplement est l'intégration des activités qui tiendrait compte des facteurs socioculturels des autochtones, de leurs priorités. En ce sens, la collaboration et la coordination des différents organismes qui ont des liens avec les Autochtones pourraient être envisagées.

Conclusion

Nous terminons avec une piste que nous aurions aimé poursuivre, ce qui n'a pas été possible dans ce mandat. La programmation du colloque de l'Association francophone pour le savoir (Acfas, 81^e Édition, 2013) nous a

permis de constater l'importance du sujet que nous venons de présenter. Différents auteurs en ont couvert les aspects d'une façon très connexe dans le cadre d'un colloque qui avait pour titre « L'évolution du rôle des Premières Nations dans la gestion des forêts au Québec : transformations des cadres, des capacités et des formes d'engagement ». Les enjeux de la multiplication et du chevauchement des processus de gestion pour la participation autochtone, l'évolution des formes d'engagement et la place des Premières Nations ont été les sujets abordés lors de ce colloque. Nous référons donc au site Internet de l'Acfas pour une recherche plus approfondie².

L'eau est l'un des éléments de base de tous les écosystèmes en plus d'être utilisé dans tous les secteurs d'activités. Dans ce contexte multifonctionnel, il est difficile d'identifier et de hiérarchiser les actions à entreprendre dans la poursuite d'objectifs de protection durable de l'environnement. L'intégration des autochtones dans les protocoles de bassins versants n'est pas simple, car les projets d'aménagement sont encore au stade primaire d'un long processus qui nécessite des recherches avec essais et erreurs. En surcroît, les peuples autochtones sont réticents aux tentatives de rapprochements avec les non-autochtones en raison d'expériences antérieures où les droits ancestraux avaient été bafoués. Les expériences locales et limitées réalisées dans diverses régions du monde témoignent du potentiel des approches conjointes, mais aussi des difficultés qu'elles comportent, en y ajoutant des difficultés inhérentes à l'intégration du savoir autochtone pour sa mise en place.

Le Réseau international des organismes de bassins versants regroupe une centaine d'organismes répartis dans une quarantaine de pays et qui ont adopté un mode de gestion des eaux par versants des cours d'eau. C'est un

² <http://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/81/400/470/c>

mouvement vers la décentralisation et vers une plus grande volonté démocratique. En Espagne, les principes fondateurs de la Loi des eaux (1985) réclament formellement la participation des usagers et l'intervention des communautés autochtones. Tout comme le Québec, la Nouvelle-Zélande bénéficie d'abondantes ressources en eau. Les premières règles d'utilisation rationnelle de l'eau ont été élaborées par les Maoris. La mise en application des actions est longue. Ainsi, le plan de gestion intégrée de bassins versants de Chapman et Gray Creeks en Colombie-Britannique avec divers acteurs a été travaillé durant « sept années [...] pour obtenir les données suffisantes, pour connaître les valeurs et les intérêts des intervenants et pour faire un plan de gestion reconnu par tous » (Lajoie, 1999 : En ligne).

Par ailleurs, l'auteur Grammond souligne que les droits constitutionnels confèrent aux Autochtones une meilleure position stratégique que les processus généraux où ils ne sont que des participants parmi les autres. L'État « [...] ne peut donc se contenter de lancer un processus de consultation visant l'ensemble de la population de manière indifférenciée; il doit plutôt porter une attention particulière aux répercussions sur les Autochtones» (2009 : En ligne).

En effet, tout développement d'importance est assujéti à des procédures d'évaluation sur les impacts environnementaux et sociaux au sein duquel les Autochtones et l'État occupent des positions égales. Dans la pratique, cela signifie que le développement des ressources naturelles doit tenir compte des valeurs autochtones, de la préservation du mode de vie traditionnel et du partage des bénéfices du développement. Le dialogue avec les autochtones, ces peuples qui ont été opprimés depuis des siècles, nécessite la restauration d'une reconnaissance de leurs droits ancestraux et un retour de la confiance entre les parties dans un contexte de terrain où la proximité humaine prédomine. Le domaine de la gestion de l'eau fait intervenir un grand nombre d'acteurs, et

nécessite des modèles souples de rencontres qui s'adaptent à des réalités distinctes. Dans la complexité de ces contextes différents, il est nécessaire de tenir compte autant des connaissances ancestrales, qui se faisaient dans le respect de la nature, que des spéculations expertes qui bénéficient de la technologie de pointe. Les expériences à l'étranger ont démontré que la gestion par bassin se traduit avant tout comme une gestion des relations humaines dans des conflits d'usage, d'intérêt et de conviction.

Bibliographie

Cas comparables

Déclin des Nations Indiennes aux États-Unis. «Il était une fois [...] un nouveau monde». En ligne. http://www.medarus.org/NM/NMTextes/nm_06_03_indiandecline.htm. Consulté le 19 avril 2013.

Histoire sociolinguistique des États-Unis. 2012. « Les premiers habitants : les autochtones ». En ligne. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-1histoire.htm. Consulté le 11 avril 2013.

Instance Permanente sur les questions autochtones. Onzième Session. 2012. «Les Sâmes de la Fédération de Russie, de Finlande, de Norvège et de Suède». En ligne. <http://gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-74samiTEXTREFIPQA.pdf>. Consulté le 23 février 2013.

Lapeyre, Yann. 2007. «Les aspects juridiques de la reconnaissance et de la protection du peuple autochtone sâmes en Scandinavie : avancées conséquentes et lacunes récurrentes de la prise en compte récente des intérêts et de l'identité d'un groupe minoritaire longtemps assimilé». En ligne. http://leuropedeslibertes.u-strasbg.fr/article.php?id_article=389&id_rubrique=72. Consulté le 23 février 2013.

Larouche, Isabelle. 2011. «Participation des Autochtones à la gestion des ressources naturelles : Analyse de droit comparée entre l'Australie et le Canada ». En ligne. http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2012/Larouche_Isabelle_-_20-09-2012.pdf. Consulté le 01 avril 2013.

Nicolas, Yann. 2004 « Le partenariat entre la bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande et les Maoris». En ligne. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0079-003>. Consulté le 18 mars 2013.

Poirier, Sylvie. 2000. «Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : Réflexions sur des exemples canadiens et australiens». En ligne. <http://www.erudit.org/revue/as/2000/v24/n1/015640ar.html>. Consulté le 26 mars 2013.

White, Graham. 2008. « Not the Almighty : Evaluating Aboriginal Influence in Northern Land-claim Boards». ARCTIC vol. 61, SUPPL. 1 (2008) p. 71-85, p. 1 à 15.

Valorisation des savoirs Locaux

Carneiro Da Cunha, Manuela. 2012. «Not the Almighty : Savoirs autochtones: quelle nature, quels apports?». En ligne. <http://books.openedition.org/cdf/1282>. Consulté le 5 mars 2013.

Gagné, Natacha et Marie Salaun. 2009 « De la difficulté à traiter les faits sociaux des «choses» : l'anthropologie et la gestion autochtone ». En ligne. <http://www.mondecommun.com/uploads/PDF/Gagnesalaun.pdf>. Consulté le 05 avril 2013.

Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale. 2012. « Peuples autochtones et enjeux d'éthique publique». Vol. 14, No 1. En ligne. <http://ethiquepublique.revues.org/927>. Consulté 15 mars 2013.

Théories en lien avec la participation

Armstein, Sherry R. 1969. « A ladder of citizen participation». p. 1 à 9.

Environnement Canada. En ligne. <http://ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=FD9B0E51-1>. Consulté le 19 avril 2013.

Grammond, Sébastien. 2009. « La gouvernance territoriale au Québec : entre régionalisation et participation des peuples autochtones ». Revue canadienne de science politique. 42 : 4. Décembre, p. 939 à 956. index/protocole_recherche_fr.pdf.

Lajoie, Ginette. «La participation autochtone à l'évaluation environnementale: nécessité de revoir les exigences de cette participation dans la foulée de l'examen du projet Eastmain 1A-dérivation Rupert et dans le contexte d'un développement accéléré des ressources naturelles». Université de Montréal, p. 1à9.

Québec. 2008. « Amérindiens et Inuits du Québec: Guide intérimaire en matières de consultation des communautés autochtones». En ligne. http://autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/guide_inter_2008.pdf. Consulté le 15 mars 2013.

Rodon, Thierry. 2003. «Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada ». Les Presses de l'Université Laval, p. 1 à 24.

Rodon, Thierry. 2009. La participation des Autochtones aux processus de consultation : entre manipulation et reconnaissance. Sous la direction de M. Fahmy. Montréal : Institut du nouveau monde. Editions Fides, 6 p.

Gouvernance de l'eau

- Forum alternatif mondial de l'eau. Marseille 2012. « Partage des eaux : Ressources et information pour une gestion juste et durable de l'eau ». En ligne. <http://www.partagedeseaux.info/rubrique19.html>. Consulté le 3 mars 2013.
- Gestion intégrée des bassins versants. « Conception de mécanismes de gouvernance gouvernementale et intergouvernementale ». En ligne.<http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=13D23813-1>. Consulté le 26 avril 2013.
- Lajoie, Monique. 1999. « L'approche écosystémique et la gestion par bassins versants ». En ligne.<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/eau/docdeposes/lesdocumdeposes/gene108-2.pdf>. Consulté le 15 avril 2013.
- «L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur». Chapitre 4 : Les Autochtones. En ligne. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape142-1_4.pdf. Consulté le 18 mars 2013.

Premières Nations

- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. 2005. Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador. http://www.iddpnql.ca/public/documents/toolbox/protocol/index/protocole_recherche_fr.pdf.
- Brisson, Hugues. 2007. «La reconnaissance constitutionnelle des autochtones et la lutte pour l'émancipation sociale par le droit : Brésil, Colombie et Venezuela». En ligne. http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_Brisson_Autochtone.pdf. Consulté le 19 avril 2013.
- Collette-Lévesque, Marlène. «Droit constitutionnel et droits des peuples autochtones : Compatibilités et antinomies ». En ligne. <http://www.droitconstitutionnel.org/congresmtp/textes7/collette-leveque.pdf>. Consulté le 12 avril 2013.
- L'Encyclopédie Canadienne. 2012 « Traités indiens ». En ligne. <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/traites-indiens>. Consulté le 10 avril 2013.
- Québec. 2011. « Amérindiens et Inuits: portrait des Nations Autochtones du Québec». 2^e Édition. En ligne.http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf. Consulté le 16 mars 2013.